



Extrait du Guide épargne et placements

<https://www.francetransactions.com/assurance-vie/nalo-patrimoine.html>

Versement minimum à l'entrée : 1.000 Euros

NALO PATRIMOINE

- Assurance-vie -



Date de mise en ligne : vendredi 6 octobre 2017

Description :

Contrat d'assurance-vie Nalo patrimoine, assuré par GENERALI VIE, distribué par NALO. Rendements bruts, puis nets (des prélèvements sociaux et des frais de gestion) des fonds en euros : EUROSSIMA FG 85: 1.550% brut, soit 1.283% net (2018), NETISSIMA FG 85: 2.150% brut, soit 1.780% net (2018)

Copyright © Guide épargne et placements - Tous droits réservés

L'intelligence artificielle au service de vos placements ?

Nalo est une jeune société de courtage en assurance proposant un contrat d'assurance-vie Generali Vie, orienté ETF. Sur la base d'algorithmes d'apprentissage et de méthodes d'analyse des séries temporelles, Nalo automatise les tâches à faible valeur ajoutée. Ainsi, les coûts opérationnels sont réduits et le niveau de conseil fourni est identique à tous les clients.

"Nous offrons un conseil de qualité égale pour tous nos clients. Qu'ils placent 5 000 000 Euros ou 5 000 Euros euros, la prestation de conseil sera aussi pertinente ; Contrairement à un conseiller en gestion de patrimoine, qui par nature a souvent du mal à se défaire de sa propre aversion au risque, un algorithme n'a pas de biais cognitifs"
confirme Hugo Bompard, directeur scientifique chez Nalo.

Assuré auprès de Generali Vie, ce contrat est accessible à partir de 1.000Euros, et de 5.000Euros pour la gestion sous mandat, permettant de bénéficier des allocations personnalisées.

A tout moment et dès la souscription, vous pouvez opter pour des versements libres programmés d'un montant minimum de :

- 50 euros pour une périodicité mensuelle,
- 150 euros pour une périodicité trimestrielle,
- 300 euros pour une périodicité semestrielle,
- 600 euros pour une périodicité annuelle.

Si vous optez pour des versements libres programmés dès la souscription, le versement initial est au moins égal à 500 euros.

Une réelle allocation personnalisée !

Point de différenciation avec la concurrence, le contrat Nalo patrimoine permet de définir une allocation personnalisée du capital placé, et non pas de suivre une allocation d'actifs type.

Contrairement à la pratique habituelle, le profil de risque n'est pas déterminé sur une échelle de 1 à 5 ou de 1 à 10. Nalo donne dans le sur-mesure, chaque client bénéficie d'une allocation adaptée à sa situation patrimoniale, mais aussi et surtout de ses différents projets d'investissement.

Une poche par objectif

Nalo propose c'est une allocation dédiée à chacun des projets de l'épargnant au sein d'un même contrat d'assurance-vie. Son investissement est divisé en autant de portefeuilles ou de "poches" qu'il a de projets. Cette méthode d'investissement par objectif permet de mieux gérer son exposition au risque. Nalo opère une sécurisation

progressive de chaque poche, au cours du temps, en fonction de la nature de l'objectif et son horizon d'investissement.

Frais du contrat

Aucuns frais sur versement !

Les frais de gestion se déclinent ainsi :

- Frais de gestion sur les supports représentatifs des unités de compte classiques : 0,2125 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte du contrat prélevés trimestriellement par diminution du nombre d'unités de compte, soit 0,85 % maximum par an.
- Frais de gestion sur les supports représentatifs des unités de compte OPC indiciels (ETF) : 0,35 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte du contrat prélevés trimestriellement par diminution du nombre d'unités de compte, soit 1,40 % maximum par an.

Frais de gestion sur les fonds en euros :

- 0,85 % maximum par an de la provision mathématique du contrat libellée en euros sur le fonds Eurossima,
- 0,85 % maximum par an de la provision mathématique du contrat libellée en euros sur le fonds Netissima.

Frais d'arbitrage entre les supports : néant.

Frais au titre des options sécurisation des plus-values, limitation des moins-values et limitation des moins-values relatives : 0,50 % maximum du montant transféré.

Pas de SCPI, mais le fonds en euros NETISSIMA

Ce fonds euros à vocation immobilière est soumis sur tous les contrats Generali Vie à des conditions de répartition minimal en unités de compte (30%).